

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 18 février 2003 à 19 h 30, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Johanne Harvey
Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Monsieur Steve Martin
Madame Danielle Bolduc	Madame Nicole Périgny
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame France Désaulniers	Monsieur Grégoire Rompré
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur René Gélinas	

AINSI QUE mesdames Sylvie Huot et Brunelle Lafrenière, commissaires représentantes du comité de parents.

Monsieur le commissaire René Gélinas a quitté à 22 h 00.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Aucune assistance n'est constatée au début de la séance. Un citoyen, monsieur Mario Proulx, est arrivé à 21 h 30.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Président

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 260 0203 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0203-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.2 Lettre d'appui.
- 5.3 Félicitations.
- 5.4 Envoi des comptes de taxes scolaires.
- 5.5 Journée Portes-ouvertes à l'École forestière.
- 5.6 Billet d'absence pour les élèves.
- 5.7 Information du comité de parents.
- 5.8 Réorganisation Phase IV – Budget de 150 000 \$.

QUE l'article 4.2 « Condoléances » soit retiré de l'ordre du jour;

QUE l'article 10.1 « Vérificateurs externes » soit déplacé pour être considéré à l'article 17.2.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 261 0203 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 21 janvier 2003 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0203-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Consécutivement et en référence aux sujets relatifs à la Direction générale, monsieur Jean-Pierre Hogue présente successivement des projets relatifs au plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2003-2004 à 2005-2006, à la liste des écoles et des centres 2003-2004 et aux actes d'établissement 2003-2004. Au terme de cette présentation, il est procédé au dépôt de ces documents.

Président

Document relatif au plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2003-2004 à 2005-2006

RÉSOLUTION 262 0203 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit déposé le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2003-2004 à 2005-2006, décrit au document 0203-03.

Adopté unanimement

Document relatif à la liste des écoles et des centres 2003-2004

RÉSOLUTION 263 0203 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit déposé le projet de la liste des écoles et des centres 2003-2004, décrit au document 0203-04.

Adopté unanimement

Document relatif aux actes d'établissement 2003-2004

RÉSOLUTION 264 0203 : Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit déposé le projet des actes d'établissement 2003-2004, décrit au document 0203-05.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général adjoint monsieur Pierre Chénard informe après cela les commissaires de la liste du personnel sélectionné pour composer la quatrième cohorte de la formation à la fonction de direction d'établissement. Il est procédé au dépôt de cette liste.

Document relatif à la liste des participants aux différentes cohortes (FIDÉÉ)

RÉSOLUTION 265 0203 : Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit déposée la liste des participants aux différentes cohortes relatives à la formation à la fonction de direction d'établissement (FIDÉÉ), décrite au document 0203-06.

Adopté unanimement

Les sujets relatifs aux commissaires sont ensuite considérés.

Les membres du conseil des commissaires reçoivent à ce moment-ci les recommandations du comité de révision concernant trois (3) demandes de révision d'une décision présentées en vertu des articles 9 et suivants de la Loi sur l'instruction publique. Ces recommandations sont acceptées et des résolutions sont adoptées en ce sens.

Décision relative à une demande de révision d'une décision visant un élève

RÉSOLUTION 266 0203 : CONSIDÉRANT qu'une demande de révision d'une décision, concernant l'élève identifié au document 0203-07, a été présentée dans le cadre de l'application de l'article 9 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT les besoins et les capacités identifiés chez cet élève;

CONSIDÉRANT l'orientation de la commission scolaire quant à l'organisation des services pour cette clientèle;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT les vérifications faites par le comité de révision en rencontrant les parents de l'élève concerné et les directions concernées;

CONSIDÉRANT les vérifications faites lors d'une rencontre du comité de révision avec des intervenants de l'équipe-école, la direction de l'école et la direction des Services complémentaires afin de se faire expliquer, dans les locaux de l'école, le modèle éducatif et la programmation mise en application à l'école Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Jacques est le milieu offrant le plus de stabilité de services pour ladite clientèle;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE :

- le maintien de l'orientation de services à l'école Saint-Jacques pour cet élève, compte tenu de la qualité éducative en réponse aux capacités et aux besoins;
- de demander à la direction de l'école d'organiser une ou plusieurs activités et d'inviter les parents de cet élève à participer activement à ces activités qui leur permettront de recevoir toute l'information concernant les services offerts à leur enfant. Ces rencontres devront aussi permettre aux parents d'échanger sur le modèle éducatif de l'école Saint-Jacques;
- de réviser, s'il y a lieu, le plan d'intervention de l'élève.

Adopté unanimement

Décision relative à une demande de révision d'une décision visant un élève

RÉSOLUTION 267 0203 :

CONSIDÉRANT qu'une demande de révision d'une décision, concernant l'élève identifié au document 0203-08, a été présentée dans le cadre de l'application de l'article 9 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT les besoins et les capacités identifiés chez cet élève;

CONSIDÉRANT l'orientation de la commission scolaire quant à l'organisation des services pour cette clientèle;

CONSIDÉRANT les vérifications faites par le comité de révision en rencontrant les parents de l'élève concerné et les directions concernées;

Président

CONSIDÉRANT les vérifications faites lors d'une rencontre du comité de révision avec des intervenants de l'équipe-école, la direction de l'école et la direction des Services complémentaires afin de se faire expliquer, dans les locaux de l'école, le modèle éducatif et la programmation mise en application à l'école Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Jacques est le milieu offrant le plus de stabilité de services pour ladite clientèle;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE :

- le maintien de l'orientation de services à l'école Saint-Jacques pour cet élève, compte tenu de la qualité éducative en réponse aux capacités et aux besoins;
- de demander à la direction de l'école d'organiser une ou plusieurs activités et d'inviter les parents de cet élève à participer activement à ces activités qui leur permettront de recevoir toute l'information concernant les services offerts à leur enfant. Ces rencontres devront aussi permettre aux parents d'échanger sur le modèle éducatif de l'école Saint-Jacques;
- de réviser, s'il y a lieu, le plan d'intervention de l'élève.

Adopté unanimement

Décision relative à une demande de révision d'une décision visant un élève

RÉSOLUTION 268 0203 :

CONSIDÉRANT qu'une demande de révision d'une décision, concernant l'élève identifié au document 0203-09, a été présentée dans le cadre de l'application de l'article 9 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT les besoins et les capacités identifiés chez cet élève;

CONSIDÉRANT l'orientation de la commission scolaire quant à l'organisation des services pour cette clientèle;

CONSIDÉRANT les vérifications faites par le comité de révision en rencontrant les parents de l'élève concerné et les directions concernées;

CONSIDÉRANT les vérifications faites lors d'une rencontre du comité de révision avec des intervenants de l'équipe-école, la direction de l'école et la direction des Services complémentaires afin de se faire expliquer, dans les locaux de l'école, le modèle éducatif et la programmation mise en application à l'école Saint-Jacques;

Président

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Jacques est le milieu offrant le plus de stabilité de services pour ladite clientèle;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE :

- le maintien de l'orientation de services à l'école Saint-Jacques pour cet élève, compte tenu de la qualité éducatifs en réponse aux capacités et aux besoins;
- de demander à la direction de l'école d'organiser une ou plusieurs activités et d'inviter les parents de cet élève à participer activement à ces activités qui leur permettront de recevoir toute l'information concernant les services offerts à leur enfant. Ces rencontres devront aussi permettre aux parents d'échanger sur le modèle éducatif de l'école Saint-Jacques;
- de réviser, s'il y a lieu, le plan d'intervention de l'élève.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, madame la commissaire Diane Samson porte à l'attention des membres du conseil des commissaires une problématique d'approvisionnement en eau dans la municipalité de Saint-Élie. Suite à des échanges à ce sujet, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Approvisionnement en eau à Saint-Élie

RÉSOLUTION 269 0203 :

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Élie a un problème d'approvisionnement en eau;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'implantation d'un aqueduc est actuellement soumis à la consultation de la population;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie porte à l'attention de la municipalité de Saint-Élie sa préoccupation pour que les citoyens de la municipalité considèrent l'importance :

- ✓ d'une part, d'assurer un approvisionnement d'une eau de bonne qualité à l'école Villa-de-la-Jeunesse;
- et
- ✓ d'autre part, dans un souci de sécurité, d'assurer une quantité suffisante d'alimentation d'eau permettant de combattre un incendie en cas de sinistre à l'école.

Adopté unanimement

Par la suite, des résolutions de félicitations sont adoptées par le conseil des commissaires.

Président

RÉSOLUTION 273 0203 : CONSIDÉRANT que les membres du comité de révision d'une décision visant des élèves ont récemment rencontrés des intervenants de l'équipe-école et la direction de l'école Saint-Jacques de Shawinigan afin de se faire expliquer, dans les locaux de l'école, le modèle éducatif et la programmation mise en application à l'école Saint-Jacques pour la clientèle des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que des félicitations et des remerciements soient adressés aux intervenants de l'équipe-école et la direction de l'école Saint-Jacques pour leur collaboration avec les membres du comité de révision.

Adopté unanimement

Poursuivant et toujours en référence aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur Yves Tousignant signale une situation portée à sa connaissance concernant l'envoi des comptes de taxes scolaires à une institution financière plutôt qu'aux citoyens. Sur ce, le directeur des Services des ressources financières, monsieur Claude Vincent, explique que cette pratique existe effectivement mais que cela se fait à la demande de l'institution financière qui a convenu d'un tel arrangement avec le citoyen.

Sur un autre sujet, monsieur Tousignant réfère à la journée « Portes-ouvertes » tenue récemment à l'École forestière de La Tuque. Monsieur Tousignant souligne l'appréciation d'une telle activité et suggère que cette activité soit reconduite l'an prochain mais qu'elle soit tenue durant au moins une journée de la fin de semaine. Il est alors précisé à monsieur Tousignant que cette activité est sous l'initiative du centre et que la tenue d'une telle activité durant la fin de semaine est conditionnelle à la participation volontaire du personnel.

Monsieur le commissaire Yves Tousignant porte après cela à la connaissance des membres du conseil des commissaires une situation où une école exigerait un billet du médecin en cas d'absence motivée par une maladie jugeant insuffisante la motivation signée par le parent. Le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, précise qu'il n'y a pas de directive portant sur ce sujet et que chaque école établit ses modalités mais que des vérifications seront faites avec l'école concernée sur cette situation.

La commissaire représentante du comité de parents, madame Brunelle Lafrenière, informe après cela le conseil des commissaires d'une résolution adoptée par le comité de parents. Il s'agit d'une résolution adoptée majoritairement appuyant l'ensemble des démarches du Comité d'action É.P.S. relativement au temps d'enseignement de l'éducation physique.

Monsieur le commissaire Réal Julien demande ensuite des informations concernant l'utilisation du budget mis à la disposition des écoles dans le cadre de la réorganisation, Phase IV. Le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, mentionne alors que les directions d'école concernées sont au fait de la disponibilité budgétaire pour les aménagements d'accueil et que la commission scolaire est en attente des besoins exprimés par les établissements.

Président

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes, monsieur Daniel Bussière présente les services éducatifs dispensés en 2003-2004 en formation professionnelle et en formation générale des adultes. Au terme de cette présentation, il est procédé à l'adoption du document.

Services éducatifs
dispensés en 2003-
2004 en formation
professionnelle et
en formation
générale des
adultes

RÉSOLUTION 274 0203 :

CONSIDÉRANT, en vertu de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT que toutes les consultations ont été faites tant auprès des directions de centres que du syndicat représentant les enseignants;

CONSIDÉRANT que le document « Services éducatifs dispensés en 2003-2004 » à la formation générale adulte et à la formation professionnelle est conforme à cette consultation;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que le document « Services éducatifs dispensés en 2003-2004 à la formation générale adulte et à la formation professionnelle », décrit au document 0203-10, soit adopté.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires considèrent les sujets relatifs au Secrétariat général. Me Serge Carpentier fait alors un suivi à la formation dispensée aux membres des conseils d'établissement.

Par la suite, il est soumis une recommandation pour la formation du comité du choix des œuvres d'art pour les retraités. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Comité – Choix
des œuvres d'art
pour les retraités
2002-2003

RÉSOLUTION 275 0203 :

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, la commission scolaire organise une activité de reconnaissance aux personnels retraités et aux personnes ayant 25 ans de services;

CONSIDÉRANT que l'orientation de la commission scolaire est d'offrir en guise de témoignage un présent, en l'occurrence une œuvre d'art d'une ou d'un artiste reconnu(e) de la région;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de former un comité ayant pour mandat de procéder au choix des artistes dans le cadre de cette activité de reconnaissance aux personnels retraités, et ce, pour les fins de recommandation au conseil des commissaires;

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit formé le comité précité et que ce dernier soit composé des personnes suivantes :

- monsieur Denis Boulianne, commissaire;
- monsieur Réjean Gélinas, commissaire;
- monsieur René Gélinas, commissaire;
- madame Diane Samson, commissaire;
- monsieur Maurice Poudrier, commissaire substitut;
- la direction générale ou son représentant;
- le secrétaire général et/ou son représentant.

Adopté unanimement

Les sujets relatifs aux Services des ressources humaines sont ensuite considérés. Monsieur Bertrand Rodrigue soumet alors successivement des recommandations sur divers sujets et les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Démissions pour
fins de retraite

RÉSOLUTION 276 0203 :

démission pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit acceptée la démission de membres du personnel suivants :

- Asselin Carolle, enseignante à l'école Saint-Jean-Bosco de Grand-Mère, laquelle est effective au 30 juin 2002;
- Bournival Pauline, enseignante à l'école Jacques-Buteux de La Tuque, laquelle est effective au 30 juin 2002;
- Bournival-Lampron Carmen, enseignante à l'école Notre-Dame-des-Neiges de Charette, laquelle est effective au 30 juin 2002;
- Doyon Pierre, enseignant à l'école Centrale de La Tuque, laquelle est effective au 30 juin 2002;
- Dussault Régent, enseignant à l'école Saint-André de Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 30 juin 2002;
- Elliott Lucie, enseignante à l'école Saint-Charles-Garnier, laquelle est effective au 30 juin 2002;
- Gravel-Piché Carole, enseignante à l'école Notre-Dame de Lac-à-la-Tortue, laquelle est effective au 28 février 2003;
- Leclerc Diane, enseignante à l'école Jacques-Buteux de La Tuque, laquelle est effective au 30 juin 2002;

Président

- Lessard-Tessier Huguette, enseignante à l'école Immaculée-Conception de Shawinigan, laquelle est effective au 12 février 2003;
- Long Doris, enseignante à l'école Champagnat de La Tuque, laquelle est effective au 30 juin 2002;
- Marcouiller René, enseignant à l'école Saint-Paul de Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 30 juin 2002;
- Massicotte Gilles, enseignant à l'école secondaire du Rocher de Grand-Mère, laquelle est effective au 30 juin 2002;
- Massicotte Hélène, opératrice duplicateur offset à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 13 juillet 2002;
- Maurier-Bellerive Lise, enseignante à l'école Dominique-Savio de Saint-Georges-de-Champlain, laquelle est effective au 30 juin 2002;
- Moreau-Bédard, Mireille, technicienne en éducation spécialisée à l'école Plein Soleil d'Hérouxville, laquelle est effective au 2 juillet 2002;
- Moreau-Hudon Colette, responsable en service de garde à l'école Masson de Sainte-Thècle, laquelle est effective au 7 janvier 2003;
- Pelletier André, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 30 juin 2002;
- Petitclerc Nicole, secrétaire d'école à l'école Saint-Joseph de Shawinigan, laquelle est effective au 22 février 2003, et sous réserve de la conclusion d'une entente avec le syndicat concerné;
- Poirier Robert, enseignant aux écoles de Sainte-Flore et Saint-Jean-Bosco de Grand-Mère, laquelle est effective au 30 juin 2002;
- Trottier-Cournoyer Gisèle, enseignante à l'école Jacques-Cartier de Lac-à-la-Tortue, laquelle est effective au 20 décembre 2002.

Adopté unanimement

Congés
sabbatiques à
traitement différé

RÉSOLUTION 277 0203 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie, ont demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE d'accorder ce congé sabbatique à traitement différé conformément à la convention collective aux personnes suivantes :

- monsieur Pierre Carrier, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan-Sud, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2003-2004, dans un plan de deux (2) ans entrant en vigueur le 27 janvier 2003;

Président

Secrétaire

- monsieur Yves Grenier, enseignant à l'école secondaire des Chutes de Shawinigan, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2002-2003, dans un plan de cinq (5) ans entrant en vigueur le 27 janvier 2003;
- madame Johanne Lynch, enseignante à l'école secondaire du Rocher de Grand-Mère, congé d'une durée d'une demi-année, soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2004-2005, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 27 janvier 2003.

Adopté unanimement

Retraites
progressives

RÉSOLUTION 278 0203 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie demandent de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à une personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une (1) année, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'accepter ces demandes de retraite progressive aux personnes suivantes :

- madame Denyse Hudon, enseignante à l'école de la Passerelle de Notre-Dame-de-Montauban, dans un plan de (5) ans entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2002;
- madame Lisette Lemire-Mayrand, enseignante à l'école Masson de Sainte-Thècle, dans un plan de cinq (5) ans entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2002.

Adopté unanimement

Fin d'une retraite
progressive

RÉSOLUTION 279 0203 : CONSIDÉRANT en référence à la résolution 529 0600, qu'une retraite progressive a été autorisée à madame Madeleine Leclerc-Trudel, enseignante à l'école secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT que madame Madeleine Leclerc-Trudel désire mettre fin à une retraite progressive;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que la retraite progressive autorisée à madame Leclerc-Trudel prenne fin à compter du 4 février 2003.

Adopté unanimement

Ouverture de
postes

RÉSOLUTION 280 0203 : CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien de la Commission scolaire de l'Énergie pour l'année scolaire 2002-2003;

Président

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE l'ouverture des postes suivants :

- Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste de 25 heures/semaine à l'école La Croisière de Saint-Séverin;
- Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste de 25 heures/semaine à l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
- Un poste de préposé(e) aux élèves handicapés, poste de 25 heures/semaine à l'école Saint-Paul de Grand-Mère.

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 281 0203 :

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, la commission scolaire doit combler plusieurs postes;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

CONSIDÉRANT que monsieur Mario Gagné s'est désisté du poste de surveillant d'élèves à l'école secondaire Champagnat de La Tuque suite à son engagement par la résolution 250 0103;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- Bellemare Mathieu, enseignant E.H.D.A.A. à l'école Immaculée-Conception, et ce, à compter du 12 février 2003;
- Bureau Pauline, secrétaire d'école, poste de 35 heures/semaine à l'école Dominique-Savio de Saint-Georges-de-Champlain, et ce, vers le 19 février 2003;
- Champagne Tommy, conseiller pédagogique, formation générale des adultes poste de 35 heures/semaine au centre administratif de Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juin 2003;
- Gervais Marie-France, responsable en service de garde, poste de 35 heures/semaine aux écoles Notre-Dame et Jacques-Cartier de Lac-à-la-Tortue, et ce, vers le 19 février 2003;

Président

- Laforest Marlène, éducatrice en service de garde, poste de 15,25 heures/semaine à l'école Jacques-Buteux de La Tuque, et ce, vers le 19 février 2003;
- Lambert-Arseneault Monique, secrétaire d'école, poste de 35 heures/semaine aux écoles Sainte-Élisabeth et Sacré-Cœur de Saint-Alexis-des-Monts, et ce, vers le 19 février 2003;
- Langevin Jacques, préposé aux élèves handicapés, poste de 25 heures/semaine à l'école Saint-Paul de Grand-Mère, et ce, vers le 19 février 2003;
- Martel Chantal, surveillante d'élèves, poste de 35 heures/semaine à l'école secondaire Champagnat de La Tuque, et ce, vers le 19 février 2003;
- Piché Normand, conseiller pédagogique, au secteur de l'enseignement aux jeunes, poste de 35 heures/semaine au centre administratif de Shawinigan, et ce, vers le 19 février 2003.

Adopté unanimement

Ententes – Fonds
Jeunesse Québec

RÉSOLUTION 282 0203 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire s'est vue octroyer des sommes d'argent dans le cadre des Fonds

Jeunesse Québec;

CONSIDÉRANT que la réalisation de certains de ces projets prévoit l'embauche de personnes salariées pour plus de 4 mois;

CONSIDÉRANT qu'il est possible pour les parties de conclure des ententes individuelles en conformité avec l'article 2-2.03 de la convention collective du personnel de soutien;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré propose d'accepter les projets d'ententes individuelles se rapportant au Fonds Jeunesse Québec;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer les ententes pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente – Nicole
Petitclerc

RÉSOLUTION 283 0203 :

CONSIDÉRANT que depuis février 2002 madame Nicole Petitclerc reçoit des prestations d'assurance-

salaire;

CONSIDÉRANT que madame Nicole Petitclerc a tenté de se faire reconnaître une lésion professionnelle;

CONSIDÉRANT que madame Nicole Petitclerc est éligible à sa retraite selon l'entente ratifiée le 23 avril 2002, cette entente comportant une modalité de fin d'emploi;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que madame Nicole Petitclerc est justifiée de retirer des prestations d'assurance-salaire jusqu'à la fin de février 2004 en considérant l'évolution de sa maladie;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'accepter le projet d'entente entre madame Nicole Petitclerc, le Syndicat du personnel de soutien et la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 284 0203 : CONSIDÉRANT que l'article 3.17 du règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs au directeur des Services des ressources humaines prévoit que le directeur des Services des ressources humaines est autorisé à accepter l'échange de personnel autre que du personnel cadre ou hors cadre;

CONSIDÉRANT que l'annexe XLVIII de la convention collective prévoit la mobilité volontaire pour certaines enseignantes et certains enseignants;

CONSIDÉRANT que madame Josée Toupin, enseignante au préscolaire à l'école Saint-Charles-Garnier de Shawinigan, a formulé une demande;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE d'accepter l'engagement de madame Danielle Perron, à titre d'enseignante au préscolaire à l'école Saint-Charles-Garnier de Shawinigan, le tout étant conditionnel à la démission de madame Josée Toupin, et ce, en conformité avec l'annexe XLVIII et sous réserve de la recommandation de la direction d'école concernée.

Adopté unanimement

Politique sur le Programme d'Aide aux Employés

RÉSOLUTION 285 0203 : CONSIDÉRANT que le processus de consultation sur le projet de la politique sur le Programme d'Aide aux Employés est terminé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE d'accepter la politique sur le Programme d'Aide aux Employés ainsi que les modalités, décrites au document 0203-11.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Le directeur des Services des ressources humaines informe les commissaires de la décision de l'arbitre dans le cadre des griefs portant sur les vacances du personnel de soutien. Il est précisé que l'arbitre a donné raison, sur l'ensemble des griefs, à la position de la commission scolaire.

À ce moment-ci, soit à 21 h 40, il est procédé à la tenue d'une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 286 0203 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 00, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 287 0203 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent alors les sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. Monsieur Jean-Guy Trépanier recommande alors l'acceptation de l'offre de la Ville de La Tuque pour la disposition de l'école Saint-Éphrem. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Disposition de
l'école Saint-
Éphrem – Ville de
La Tuque

RÉSOLUTION 288 0203 : CONSIDÉRANT que le Conseil de Ville de La Tuque a manifesté son intérêt concernant l'offre de la Commission scolaire de l'Énergie d'acquérir l'école Saint-Ephrem située au 611, Route 155 Sud à La Tuque pour la somme nominale de 1,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'un bail de location est intervenu pour une période débutant le 1^{er} décembre 2002, et ce, jusqu'à la date de signature du contrat de vente de la propriété;

CONSIDÉRANT que, conformément au Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble, une commission scolaire qui désire aliéner un immeuble dont la valeur marchande excède 100 000 \$ doit obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accepte l'offre de Ville de La Tuque d'acquérir l'école Saint-Ephrem pour la somme nominale de 1,00 \$;

Président

QUE la Commission scolaire de l'Énergie demande au ministre de l'Éducation l'autorisation d'aliéner le terrain et l'école Saint-Ephrem situés au 611, Route 155 Sud à La Tuque;

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie tous les documents relatifs au transfert de propriété, et ce, conditionnellement à l'autorisation ministérielle.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier soumet des recommandations pour l'octroi de contrats de location et d'entretien de photocopieurs. Après avoir pris connaissance des documents afférents, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Location de photocopieurs numériques neufs

RÉSOLUTION 289 0203 :

CONSIDÉRANT que le contrat actuel pour l'ensemble du parc de photocopieurs prendra fin le 30 juin 2003;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation auprès de 3 fournisseurs, des soumissions pour la location de photocopieurs numériques neufs;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 19 décembre 2002 à 10 h 00, dont le résultat est décrit au document 0203-12;

CONSIDÉRANT que les coûts les plus avantageux ont été déposés par Burotec V.S.L. pour des photocopieurs de marque Toshiba;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que la firme Burotec V.S.L., de Cap-de-la-Madeleine, soit retenue pour fournir des photocopieurs numériques neufs de marque Toshiba selon les conditions du devis, et ce, jusqu'au 30 juin 2008, aux coûts unitaires suivants :

Modèle	Coût de location unitaire annuel	Coût / copie (entretien & service)
Studio 35 (35 copies/min)	1 692 \$	0.0095 \$
Studio 45 (45 copies/min)	2 028 \$	0.0095 \$
Studio 810 (81 copies/min)	4 476 \$	0.0095 \$

Adopté unanimement

Contrat d'entretien photocopieurs

RÉSOLUTION 290 0203 :

CONSIDÉRANT que le contrat actuel de photocopieurs Xérox modèle 5053 et 5100, qui sont la propriété de la commission scolaire, prendra fin dans les prochains mois;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que, suite aux discussions avec les représentants de G.D.X. Bureautique, la commission scolaire a renégocié lesdits contrats;

CONSIDÉRANT que les termes de l'entente sont les suivants :

Modèle	Coût d'entretien annuel de base	Coût / copie service
5053	892,00 \$	0,0155 \$
5100	1 195,00 \$	0,0082 \$
5100	1 283,08 \$	0,0091 \$

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accepte de conclure une entente avec la firme G.D.X. Bureautique, jusqu'au 31 décembre 2004 pour les 10 appareils 5053 et jusqu'au 31 décembre 2005 pour les 2 appareils 5100, aux coûts précédemment énoncés.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue et des résolutions sont adoptées.

Lettre au Premier
Ministre du
Canada – monsieur
Jean Chrétien –
Conflit armé Irak

RÉSOLUTION 291 0202 :

CONSIDÉRANT le danger imminent d'une invasion de l'Irak par les États-Unis;

CONSIDÉRANT l'absence de position claire du Gouvernement du Canada quant à son engagement dans un éventuel conflit armé;

CONSIDÉRANT qu'advenant une guerre et un bombardement de l'Irak, plusieurs milliers d'enfants vont y perdre la vie;

CONSIDÉRANT tout le respect que porte la Commission scolaire de l'Énergie à tous les enfants et notamment aux enfants victimes de la guerre et à leurs familles;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE de demander au Gouvernement du Canada de refuser de s'engager dans un conflit armé en l'absence d'une résolution de l'O.N.U. l'enjoignant à le faire;

QUE cette demande soit transmise au député du comté de Saint-Maurice et premier ministre du Canada le Très Honorable Jean Chrétien.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Dépôt d'un résumé
de la
correspondance
reçue

RÉSOLUTION 292 0203 :

Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que
soit déposé un résumé de la correspondance reçue en
date du 12 février 2003, décrit au document 0203-13.

Adopté unanimement

En étant à la seconde période de questions réservée à l'assistance, monsieur Mario Proulx demande aux commissaires s'ils ont pris connaissance de la demande pour l'obtention d'une rencontre avec les parents de l'école Saint-Jean-Bosco de Grand-Mère. Sur ce, monsieur le président Jean-Yves Laforest mentionne que cette demande a effectivement été portée à la connaissance des commissaires et que ceux-ci procèdent à l'étude de cette dernière. Un suivi sera donné à cette demande dans les plus brefs délais.

Monsieur Proulx réfère après cela à un dossier concernant les brigadiers scolaires et souhaitent une implication de la commission scolaire. Monsieur Laforest rappelle que la sécurité routière relève des municipalités et que la commission scolaire prendra position dans l'éventualité d'une problématique avec une municipalité mais que tel n'est pas le cas actuellement.

En étant après cela aux sujets divers, la démission d'un membre du personnel cadre et l'engagement d'une direction adjointe d'école secondaire sont considérés, et ce, au terme des explications fournies par le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Des résolutions sur ces sujets sont alors adoptées.

Démission de
Normand Piché au
poste de directeur
adjoint d'école
secondaire

RÉSOLUTION 293 0203 :

CONSIDÉRANT que monsieur Normand Piché a
présenté une lettre de démission;

Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE
que soit acceptée la démission de monsieur Normand Piché au poste de directeur adjoint
d'école secondaire.

Adopté unanimement

Affectation de
Richard Boyer au
poste de directeur
adjoint d'école
secondaire

RÉSOLUTION 294 0203 :

CONSIDÉRANT, suite à la démission de monsieur
Normand Piché, qu'un poste de direction adjointe
d'école à l'école secondaire Val-Mauricie est devenu vacant;

CONSIDÉRANT, au terme des consultations requises,
que le directeur général a déposé une recommandation à l'effet d'accepter l'offre de services
soumise par monsieur Richard Boyer;

EN CONSÉQUENCE, tenant compte de ladite
recommandation et sous réserve de l'application du Règlement sur les conditions d'emploi
des gestionnaires, de la politique de gestion du personnel cadre des écoles et des centres ainsi
que de l'autorisation du ministère de l'Éducation, monsieur le commissaire Jean-Yves
Laforest PROPOSE que monsieur Richard Boyer soit engagé au poste de directeur adjoint
d'école secondaire;

Président

Secrétaire

QUE soit autorisée la conclusion d'une entente avec l'Association mauricienne des directeurs et directrices d'établissements d'enseignement relativement au processus de comblement de ce poste de direction adjointe d'école secondaire;

QUE l'affectation de monsieur Richard Boyer, effective le 19 février 2003, soit à l'école secondaire Val-Mauricie.

Adopté unanimement

À 22 h 30, et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 295 0203 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 23 h 30, il est procédé à la réouverture au public de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 296 0203 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

En suivi du huis clos, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Vérificateurs externes pour 2002-2003 et 2003-2004 – Boutet Drolet comptables agréés

RÉSOLUTION 297 0203 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire nomme, pour chaque année financière, un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur ses opérations financières;

CONSIDÉRANT que ce vérificateur externe est nommé parmi les membres d'une corporation professionnelle de comptables mentionnée au Code des professions;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé de reconduire le mandat du vérificateur externe actuel;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que la firme Boutet Drolet comptables agréés soit nommée vérificateur externe de la Commission scolaire de l'Énergie pour les années financières 2002-2003 et 2003-2004 pour un montant de 19 000 \$ et de 19 400 \$ respectivement;

Président

QUE le président monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie les documents afférents.

Adopté unanimement

Denis Boulianne
délégué au comité
de négociation –
professionnel en
remplacement de
Johanne Harvey

RÉSOLUTION 298 0203 :
professionnel;

CONSIDÉRANT que madame Johanne Harvey est actuellement déléguée au comité de négociation –

Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que monsieur le commissaire Denis Boulianne soit désigné pour être délégué au comité de négociation – professionnel, et ce, en remplacement de madame Johanne Harvey.

Adopté unanimement

Représentant de la
CSÉ à la « Table
des élus de la
région »

RÉSOLUTION 299 0203 :
désigné pour agir à titre de représentant de la Commission scolaire de l'Énergie à la « Table des élus de la région ».

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que monsieur le président Jean-Yves Laforest soit

Adopté unanimement

Démission pour
fins de retraite de
Pierre Chénard,
directeur général
adjoint

RÉSOLUTION 300 0203 :
démission pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint, a présenté une lettre de

CONSIDÉRANT que cette démission est conditionnelle à la confirmation, par la CARRA, de son admissibilité à une telle retraite ainsi que de l'application de modalités de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Pierre Chénard, laquelle démission est afférente à sa retraite en date du 23 octobre 2003;

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec monsieur Pierre Chénard.

Adopté unanimement

À 23 h 45, il est procédé à la clôture de la séance.

Président

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 301 0203 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE
que soit déclarée close la présente séance du conseil des
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire